

LA LETTRE D'INFO D'ADN

CONNEXIONS



4



ÉDITO



Nathalie HELMER
Présidente d'ADN

Les travaux du déploiement de la fibre s'accélèrent. Bientôt, le Très Haut Débit deviendra une réalité pour les premiers foyers du territoire !

Le chemin de la fibre optique est semé d'obstacles, mais celle-ci poursuit son avancée, grâce à la détermination des équipes d'ADN. Le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'envergure des travaux et la complexité des études sont

autant de défis à relever afin que chacun des habitants du territoire puisse être raccordé au Très Haut Débit.

Avec ADN, nous n'avons pas seulement pour objectif d'installer la fibre optique en Ardèche-Drôme. Notre exigence majeure est de créer un réseau de qualité et durable. Cela nous demande du temps, mais c'est aussi l'assurance d'un réseau pleinement fonctionnel pour ses futurs utilisateurs.

Ce travail collectif de longue haleine va enfin porter ses fruits. Les premiers raccordements de particuliers à la fibre optique auront lieu cet été. Ne l'oublions pas, c'est la collaboration de tous les acteurs du territoire qui contribuera un jour à faire de la fracture numérique un lointain souvenir !



C L'ACTU !

90 secondes pour vous donner la fibre

ADN a mis en ligne une web-série de 7 épisodes où des professionnels du déploiement vous présentent leur métier, sur un ton simple et décalé. L'objectif : familiariser le grand public avec ces métiers représentant un important gisement d'emplois durables et susciter des vocations. Ces vidéos sont disponibles sur notre chaîne YouTube, n'hésitez pas à les partager !



Comprendre la phase Travaux

Vous cherchez à comprendre et à suivre l'avancement des travaux dans votre commune ? ADN a mis en ligne une vidéo afin d'expliquer chaque étape du processus, de l'implantation des locaux techniques aux tests qualité des soudures de fibres optiques, en passant par le déploiement des câbles. Les travaux d'installation de la fibre n'auront bientôt plus aucun secret pour vous, rendez-vous sur le site internet d'ADN !



Lancement d'une nouvelle consultation

ADN a lancé une consultation des entreprises pour la construction des prises de fibres optiques à la maison, restant à réaliser d'ici à 2025. Cet appel d'offres permettra de sélectionner les entreprises qui réaliseront le plan d'achèvement du projet FTTH. Cet important volume de commande vise à donner une visibilité suffisante aux entreprises, pour leur permettre de s'engager sur la qualité de leurs travaux et leur capacité à respecter les délais, en mobilisant les moyens humains nécessaires.



DÉCODAGE

Déploiement du réseau : ADN maintient le cap !

En adaptant sa stratégie, ADN fait face aux difficultés rencontrées par les entreprises du secteur. Ainsi, les retards pris sur les premiers déploiements ne devraient pas impacter le calendrier global du projet. Explications.

Des contraintes sectorielles liées à l'ampleur des opérations

Avec 16 000 km de fibre optique à déployer d'ici 2025, le projet conduit par ADN est le plus important chantier public de la décennie sur le territoire de l'Ardèche et de la Drôme. La mise en place d'un processus de travail industriel constitue la clé de voûte de sa réussite. Pour répondre efficacement à ce défi, les entreprises du secteur doivent cependant faire face à trois problématiques récurrentes sur tout le territoire national :

- ◆ La demande de câbles de fibre optique a explosé, limitant l'approvisionnement et nécessitant une plus grande anticipation des commandes ;
- ◆ La main-d'œuvre qualifiée est insuffisante, comme la visibilité des entreprises sur la pérennité de leurs recrutements ;
- ◆ La réutilisation des infrastructures existantes (poteaux téléphoniques ou électriques) essentielle à la maîtrise des coûts du projet, est lourde et complexe.

Dans le même temps, la qualité du réseau est un enjeu prioritaire. Elle nécessite une très grande exigence, sans laquelle sa commercialisation serait compromise. ADN assume donc son rôle de maître d'ouvrage et exige des entreprises prestataires qu'elles respectent leurs engagements contractuels.

Pour ces raisons, les délais prévus pour les études sur les premières poches de déploiements n'ont pas été tenus, engendrant des retards de livraison d'environ un an en moyenne. La nouvelle stratégie d'achat du syndicat permettra de surmonter ces difficultés sur les prochains déploiements.



2019 : accélérer l'industrialisation

Répondant aux contraintes identifiées pour tenir le calendrier global, ADN réoriente sa stratégie d'achats. L'objectif est clair : offrir plus de visibilité aux entreprises pour la réalisation de toutes les prises restant à produire. S'agissant de la réutilisation des infrastructures existantes, ADN contribue aux travaux de l'AVICCA, au niveau national, pour tendre vers une simplification des process et des échanges avec leurs propriétaires ou exploitants (Syndicats d'Énergies, Enedis, Orange). Sur la main-d'œuvre, ADN est aux côtés des acteurs de l'emploi pour valoriser les métiers de la fibre. Les formations et leurs débouchés sont trop peu connus, alors que ce secteur est un vecteur de croissance locale.

En 2019, le chantier passe donc à la vitesse supérieure. Les premiers particuliers pourront se connecter dès cet été au réseau public de fibre optique ADN. Le rythme des études et des travaux va fortement croître, pour maintenir l'objectif de la fibre optique pour tous en 2025 !

ADN a besoin de vous !

Les élus municipaux sont des relais essentiels à la réussite du projet. N'oubliez pas que l'adressage complet (un numéro + un nom de rue) de votre commune est indispensable à la commercialisation du réseau. De même, l'entretien régulier des abords des réseaux (élagage des arbres, débroussaillage, coupe d'herbe, voire abattage) est impératif pour ne pas retarder le déploiement.

Avant le démarrage des travaux, tous les propriétaires d'immeubles et de lotissements privés (de 4 logements et plus) doivent signer une convention avec ADTIM FTTH pour le raccordement de l'immeuble ou du lotissement en fibre optique. Lorsque le permis de construire a été délivré avant juillet 1997, le propriétaire doit fournir à ADTIM FTTH le dossier technique amiable (DTA) de l'immeuble. Sans DTA, la fibre optique ne pourra pas être déployée.



UN DÉPLOIEMENT EN 4 ÉTAPES !

Pour couvrir le territoire de l'Ardèche et de la Drôme en fibre optique d'ici 2025, ADN met en œuvre un déploiement progressif, suivant 4 étapes distinctes.



1

ÉTUDES

- ◆ Vérification des adresses de chaque logement
- ◆ Repérage des réseaux aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques)
- ◆ Tracés définitifs du futur réseau fibre

- ◆ Pour chaque logement, une adresse valide est nécessaire (numero + nom de rue).
- ◆ Si vous habitez en immeuble collectif, une convention doit être signée entre ADN et la copropriété.



2

TRAVAUX

- ◆ Installation des locaux techniques et des armoires de rue
- ◆ Déploiement de la fibre en aérien ou en souterrain



3

ARRIVÉE DES OPÉRATEURS

- ◆ Commercialisation du réseau auprès des opérateurs
- ◆ Activation de leurs offres



4

RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT

- ◆ Souscription d'une offre auprès des opérateurs
- ◆ Installation d'une prise terminale optique dans votre logement

- ◆ Si vous habitez en maison individuelle, la fibre empruntera le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez fournir un passage « en bon état » :
 - Élaguer les arbres aux alentours si le passage se fait en aérien.
 - Vérifier que le fourreau n'est pas bouché si la ligne est souterraine.

78 000

C'est le nombre de prises en cours de déploiement sur 2 800 km de réseau.

3 QUESTIONS À...

DAVID LENTHÉRIC,

Directeur d'ADTIM FTTH



« À quelques mois des premiers foyers raccordés, pouvez-vous nous rappeler le rôle d'ADTIM FTTH dans la réalisation du réseau public ADN ? »

ADTIM FTTH est délégataire de service public d'ADN. Ses missions principales sont la commercialisation et l'exploitation technique du réseau public. Par ailleurs, nous investissons et intervenons pour compléter la construction du réseau : dans les locaux techniques, nous préparons la partie « intelligente » du réseau et installons les équipements nécessaires à sa bonne exploitation... Climatisation, alarmes, contrôles d'accès, etc., tout doit être prêt pour délivrer les services du réseau aux opérateurs dans les meilleures conditions. Lorsque les travaux de déploiement sont terminés, nous vérifions que le réseau construit par ADN est techniquement exploitable et qu'il répond aux standards de commercialisation. Ensuite, côté abonnés, nous sommes chargés d'installer la fibre dans le domaine privé collectif. À ce titre, la construction du réseau au sein des immeubles par exemple est réalisée sous notre maîtrise d'ouvrage. Enfin, une fois le réseau commercialisé, nous veillons à son bon fonctionnement 24h/24, grâce à notre centre de supervision et aux équipes de maintenance qui peuvent intervenir. Nous sommes ainsi un « opérateur d'opérateurs » !

Pour les premiers foyers raccordables, quelles seront les démarches à effectuer ?

D'abord, pour savoir s'ils sont éligibles au raccordement, ils devront utiliser l'outil à leur disposition sur le site internet ADN. Les foyers éligibles seront invités à s'adresser aux différents opérateurs présents sur le réseau pour souscrire une offre de service auprès de l'un d'eux. Une fois l'abonnement souscrit, le raccordement final pourra avoir lieu. L'opérateur saisira alors ADTIM FTTH, qui organisera ce raccordement sous 15 jours. Un rendez-vous sera pris avec le client pour venir installer la fibre optique jusqu'à l'intérieur de la maison. Pour que tout se passe bien, il est important que les infrastructures existantes (gainés - fourreaux - poteaux) par lesquelles devra passer la fibre sur le domaine privé soient bien accessibles et en bon état.

« Nous sommes un opérateur d'opérateurs ! »

Pendant la phase de commercialisation, comment les élus locaux peuvent-ils vous aider ?

Lorsqu'un secteur sera déclaré « ouvert », nous y organiserons des réunions publiques avec l'appui des collectivités concernées. Ces réunions nous permettront de rappeler les objectifs et l'avancement du projet, mais surtout de présenter aux habitants l'étape du raccordement final. Nous souhaitons que les opérateurs soient aussi présents lors de ces réunions pour présenter leurs offres aux futurs clients potentiels. Nous contractualisons avec tous les opérateurs susceptibles de délivrer des services FTTH. Bonne nouvelle : même s'ils arriveront progressivement, tous les opérateurs grand public susceptibles de proposer leurs services seront, à terme, présents sur le réseau ADN.



FIBRE IN PROGRESS

FÉLINES : UN LOCAL BIENTÔT PRÊT À ACCUEILLIR LA FIBRE



La construction du Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Félines est sur le point de s'achever. L'aménagement technique intérieur, étape finale de la construction de ce local, est en cours. D'une surface de 45 m², il sera livré au délégataire de service public fin avril. Ce local technique permettra de desservir environ 4 500 foyers sur la commune de Félines ainsi qu'une dizaine de communes environnantes de la communauté d'agglomération Annanay Rhône Agglo.

CHATUZANGE-LE-GOUBET : LE DÉPLOIEMENT CONTINUE



La fibre optique avance sur les communes de Chatuzange-le-Goubet et Rochefort-Samson (Saint-Mémens). Depuis plusieurs semaines déjà, les habitants peuvent assister à de nombreux travaux sur le secteur tels que la pose de fourreaux ou le tirage de câbles de fibres optiques. À partir de l'automne, ils pourront souscrire une offre fibre.



FOCUS

CONVENTIONS DE PASSAGE : VOUS ÊTES DOUBLEMENT CONCERNÉS !

Pour déployer le réseau, ADN doit parfois signer des conventions de passage en domaine privé avec des propriétaires. Lorsque ceux-ci refusent, le déploiement se trouve bloqué pour une partie de la commune concernée. Dans cette situation, ADN peut solliciter le maire pour prendre un arrêté instituant une servitude de passage.

Cette demande peut être établie pour déployer la fibre :

- ◆ Le long des réseaux électriques et téléphoniques préexistants ;
- ◆ En souterrain, sur une parcelle non bâtie ;
- ◆ En façade des habitations.

Après avoir reçu la demande d'ADN, le maire notifie le propriétaire et recueille ses observations avant de prendre un arrêté au nom de l'État. Ces servitudes de passage permettent alors à ADN d'installer, d'exploiter et d'entretenir les équipements du réseau.

Le relais des élus locaux est donc nécessaire en amont, pour informer les propriétaires et limiter les refus, mais aussi en aval, pour qu'un éventuel refus ne stoppe pas le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune.



À QUAND LA FIBRE CHEZ MOI ?

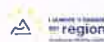
Chaque résident du territoire est invité à s'inscrire sur l'outil d'éligibilité « À quand la fibre chez moi ? » pour être tenu informé de l'avancement du déploiement de la fibre sur sa commune. Rendez-vous sur le site internet d'ADN.

UN PROJET PORTÉ PAR VOS COLLECTIVITÉS



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE



www.ardechedromenumerique.fr
ardechedromenumerique